

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 avril 2013

La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Déclaration du groupe de l'outre-mer

La relation eau/agriculture constitue aujourd'hui un défi majeur pour les collectivités ultramarines. Dans le contexte mondial de tension sur la ressource en eau, le groupe de l'Outre-mer approuve les constats et les enjeux développés dans l'avis qui met en évidence des problématiques essentielles en Outre-mer.

En effet, la plupart des territoires ultramarins font face à de fortes inégalités en ce qui concerne la disponibilité et la gestion de la ressource en eau. Cela est dû à un climat tropical qui conduit à un déficit hydrique important en saison sèche, à une forte croissance démographique et à une augmentation des besoins alimentaires. Les exploitations agricoles, souvent de petite taille, y subissent fortement les aléas climatiques. Elles ont massivement besoin d'investissements individuels et collectifs. Cette logique de rattrapage doit être renforcée, notamment à Mayotte où elle est à peine engagée. En outre, ces investissements doivent pouvoir s'appuyer sur une meilleure connaissance des écosystèmes, souvent complexes, grâce à une approche plus fine des différentes disciplines scientifiques.

Au-delà, la situation de l'agriculture sur certains territoires ultramarins rend prioritaire le développement de l'irrigation et du stockage de l'eau afin de répondre aux besoins alimentaires des populations en garantissant le rendement des productions. Or, sur ces sujets, l'avis ne va pas dans le sens de la logique de rattrapage. En effet, il n'apporte pas de solutions adaptées aux spécificités de l'Outre-mer.

De même, proposer des contraintes financières supplémentaires par la création de nouvelles redevances nous paraît dangereux à court terme. En effet, il faut rappeler qu'en Outre-mer, les exploitations agricoles sont fragiles sur le plan économique, peu diversifiées, sous-équipées et directement touchées par la concurrence agressive des pays tiers voisins. Elles sont, par ailleurs, soumises à des normes nationales et européennes instables et lourdes. La situation catastrophique des productions bananières constitue un exemple criant. Pour ces raisons, sans que de véritables solutions soient apportées aux handicaps structurels propres à l'Outre-mer, le groupe estime que la création de ces redevances peut porter gravement atteinte à l'équilibre économique et à la pérennité de ces exploitations.

De manière générale, le groupe de l'Outre-mer partage la logique de l'avis visant à répondre aux défis posés. Mais il apparaît que la situation, déjà très fragile, de l'agriculture ultramarine ne pourrait

qu'être aggravée par la mise en œuvre de certaines propositions faites. Or, sans une compétitivité retrouvée, l'agriculture ultramarine ne pourra que difficilement s'en sortir face à la concurrence très forte des pays voisins.

Ce qui vient d'être exposé montre qu'une attention toute particulière doit être portée à la situation en Outre-mer et justifie la production d'un avis de suite.

Pour ces raisons, le groupe s'est en majorité abstenu.